

Nom :

▪ Hébergement :

L'ENSP a établi un partenariat avec le centre VVF, un village de vacances familiales situé à une dizaine de minutes à pied du château. Les participants seront logés dans un bungalow comprenant : une chambre à coucher, une pièce à vivre, une cuisine et une salle d'eau. Plus d'informations sont disponibles sur :

www.valvfv.fr/village-vacances-yssingaux-ete.html

L'ENSP a négocié un tarif préférentiel de 390 € par mois pour les participants au CCA. Ce prix inclut l'eau et l'électricité. Une caution sera demandée à leur arrivée afin de couvrir les dégâts éventuellement causés par l'occupant.



L'ENSP recommande aux candidats du CCA de choisir l'option « hébergement au VVF » ; pour la sécurité d'avoir un endroit où s'installer dès leurs arrivées. Ensuite, ils auront le choix de chercher un appartement par leurs propres moyens. Dans ce cas, ils ne seront facturés qu'uniquement au pro rata du nombre de jour qu'ils ont effectivement passé au VVF. L'ENSP pourra leur procurer une liste d'appartements meublés et disponibles sur Yssingaux. Dès lors, ils auront le choix d'occuper leur nouvel hébergement seul, ou de s'organiser en collocation.

Je choisis l'option « hébergement au VVF ».

Seul le paiement de la somme totale (390 €) par carte de crédit ou par virement validera ma réservation. J'ai bien compris qu'il s'agit ici du paiement du premier mois – calculé à partir de la date de mon arrivée effective – et que je devrai m'acquitter de cette même somme pour les mois suivants, si je choisis de poursuivre mon hébergement au VVF.

▪ Repas servi uniquement du lundi au vendredi :

L'ENSP offre à chaque participant du programme un petit-déjeuner gratuit. Un déjeuner chaud sera servi dans la salle de restaurant du château au prix de 10 € par repas (entrée, plat, dessert). Aucun dîner ne sera servi à l'ENSP.

Les participants au CCA doivent payer l'ensemble des repas en début de chaque mois. Aucun remboursement ne sera effectué.



Je choisis l'option “repas” à l'ENSP, au moins pour le premier mois du programme. Seul le paiement de la somme totale (250 €) par carte de crédit ou par virement validera ma réservation. J'ai bien compris qu'il s'agit ici du paiement du premier mois – jusqu'à la fin du mois de novembre – et que je devrai m'acquitter de 200 € par mois si je choisis de poursuivre ma participation aux repas servi à l'ENSP les mois suivants.